

POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

La santé et la sécurité des employés figurent au premier rang des préoccupations et des responsabilités de l'organisation. Nous nous engageons à procurer à nos employés des environnements de travail sécuritaires en plus de satisfaire aux exigences légales applicables dans notre établissement. Nos efforts s'articulent autour d'un système de gestion rigoureux de la santé et de la sécurité. Ce système de gestion préconise la responsabilité de chaque employé et l'obligation de rendre compte de ses actions en matière de santé et de sécurité ainsi que l'adoption d'attitudes favorables à la prévention des blessures et des maladies. Nous offrons à nos employés la formation et l'aide nécessaires pour que chacun ait les connaissances et les compétences requises pour exécuter son travail de façon sécuritaire, tout en faisant la promotion d'un mode de vie sécuritaire au travail comme à l'extérieur.

Nous adhérons aux principes suivants :

- La santé et la sécurité sont des **valeurs fondamentales** qui concernent tous les aspects de nos activités;*
- L'**engagement ferme de la direction** et la **participation active des employés** sont essentiels à la création d'un milieu de travail sécuritaire et sans blessure;*
- Chaque tâche peut être exécutée **sans blessure**;*
- L'**excellence opérationnelle** repose sur l'**absence de blessure** au travail.*

Nous favorisons l'amélioration continue en instaurant dans notre établissement des normes de santé et sécurité de classe mondiale et en mesurant les résultats.



Alain Paradis
Président Directeur général

10 mai 2017